

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE**

**Règlement n° 2006-282  
Concernant l'entretien des chemins d'hiver dans la Municipalité de Nominuingue**

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU qu'il y a lieu de régir les chemins devant être entretenus pendant l'hiver

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la session régulière du 11 septembre 2006 ;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur André Hallé propose d'adopter le règlement n° 2006-282 et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Tous les chemins énumérés à l'Annexe A du présent règlement seront entretenus en hiver par la municipalité de Nominuingue ;

**ARTICLE 3**

L'entretien des chemins pendant l'hiver, tel que décrété par le présent règlement, devra être fait de façon telle qu'il permet la circulation des véhicules automobiles.

**ARTICLE 4**

Tous les autres chemins demeurent à la charge et sous la responsabilité des usagers ou propriétaires; le tout selon les normes édictées ou approuvées par la municipalité.

**ARTICLE 5**

Nonobstant l'adoption du présent règlement, l'article 724 du Code municipal continue à s'appliquer, la municipalité n'étant pas responsable des dommages qu'une personne peut subir en circulant en véhicule automobile dans un chemin entretenu en hiver pour permettre la circulation des véhicules automobiles.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité avec la Loi.

ADOPTÉ par le conseil municipal de Nominique, lors de sa session du 13 novembre de l'an deux mille six (13 novembre 2006).

---

Serge Croisetière  
maire

---

Robert Charette,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

Avis de motion : 11 septembre 2006  
Adoption : 13 novembre 2006  
Avis public : 16 novembre 2006  
Entrée en vigueur : 13 novembre 2006

## ANNEXE « A »

MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE  
Longueur déneigée des chemins

CHEMINS	LONGUEUR (kilomètre)	DE	À
Acacias	0.20		
Aigles	1.08	Buses	Bout
Aimé Chartrand	0.30	Montée Vachet	169 Aimé Chartrand
Alisiers	0.197	Hêtres	Bout
Allard (chemin)	0.00		
Alouettes	3.025		
Aubépine	1.60	Faucons	Bout
Aulnes	0.00	PRIVÉ	
Beaubien	0.61		
Bécassines	0.45	Buses	Bout
Bellerive-sur-le-lac	0.60	Tour-du-Lac	Tour-du-Lac
Bouleaux	2.65	321	Hêtres
Bourget	0.111		
Bruants	0.20	Tour-du Lac	Bout
Buses	7.00	Chapleau	Bout
Carouges	0.84		
Cèdres	0.38		
Chapleau	10.7	Sainte-Anne	Kaneron : 10.70
Chardonnerets	2.60	Geais Bleus	Virée Lac à la Carpe
Châtaigniers	0.40	Cyprès	Bout
Chevrefeuille	0.165		
Colibris	3.93	Buses	Bout
Constant-Lecoaneck	0.05		
Cormorans	0.90	Cygnés	Bout
Cygnés	1.10	Geais Bleus	Bout
Cyprès	2.80	Marronniers	Marronniers
Demers	0.075		
Dumas	0.05		
Éperviers	3.40	Chapleau	Bout
Épinettes	0.55		
Érables	0.35	Hêtres	Bout
Faucons	11.50	Tour-du-Lac	Limite (La Minerve)
Garrots	0.20		
Geais-Bleus	11.62		
Gélinottes	1.40	Sainte-Anne	Pinsons
Genévriers	0.20		
Godard	1.40		
Grands-Ducs	0.75		
Grèbes	0.123	Tour-du-Lac	Des Merles
Grives	1.0	Hérons	Alouettes
Gros-Becs	0.15	Faucons	Bruants
Groseillers	0.70	Pinsons	Bout
CHEMINS	LONGUEUR	DE	À

	(kilomètre)		
Hérons	0.70		
Hêtres	8.475	321	117
Hirondelles	0.11		
Huarts	0.62		
Lalande	0.20		
Lauriers	0.14	Cyprès	Bout
Lilas	0.26	Sainte-Anne	St-Joseph
Magnolias	0.225	PRIVÉ	
Malards	1.25		
Marronniers	8.30	Sainte-Anne	Limite
Martineau	0.60		
Merisiers	1.25		
Merles	1.60	Chapleau	Tour-du-Lac
Mésanges	2.30		
Monseigneur- Noiseux	0.44		
Mûriers	0.35		
Nantel	0.13		
Noyers	0.875	Hêtres	Bout
Ormes	3.08	Tour-du-Lac	Magnolias
Parc Le Renouveau	0.20		
Petit-Gard	0.86	117	Aubépine
Pics-Bois	0.23		
Pimori	0.15	Bouleau	321
Pins	0.11		
Pinsons	3.17	Sainte-Anne	Chapleau
Pointe-Manitou	2.80		
Pommiers	0.32		
Pruches	0.26	St-Joseph	Sainte-Anne
Pruniers	0.70	Marronniers	Cyprès
Rosiers	0.08		
Sacré-Cœur	0.60		
Saint-Charles Borromée	1.10		
Saint-Denis	0.40		
Saint-Joseph	3.20	Marronniers	Éperviers
Saint-Ignace	0.50		
Saint-Martin	0.267		
Saint-Michel	0.30		
Saint-Pierre	0.50		
Sainte-Anne	0.00		
<b>CHEMINS</b>	<b>LONGUEUR</b>	<b>DE</b>	<b>À</b>

	(kilomètre)		
Sapins	0.60		
Sarcelles	0.60	321	Bout
Saules	0.30		
Sitelles	0.30		
Sorbiers	0.40		
Souchets	0.08	Bécassines	115 Souchets
Sternes	2.90		
Sureaux	0.86		
Thuyas	0.15		
Tour du Lac	10.90	Pont	321
Tourterelles	0.50		
Trembles	0.30	Marronniers	St-Joseph
Vachet	4.00	Chapleau	Bout
Vinaigriers	0.45		
<b>TOTAL</b>	<b>144.348</b>		



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOMINGUE**

**Règlement numéro 2006-282-1  
Modifiant l'Annexe A « Longueur déneigée des chemins » du règlement  
numéro 2006-282 concernant l'entretien des chemins d'hiver dans la  
municipalité de Nominigue**

ATTENDU que l'Annexe A du règlement numéro 2006-282 énumère les chemins qui seront entretenus en hiver par la municipalité de Nominigue;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées à certaines longueurs mentionnées à l'Annexe A;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 9 septembre 2013;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'Annexe A « Longueur déneigée des chemins » du règlement numéro 2006-282 est remplacée par l'Annexe A « Longueur déneigée des chemins » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Nominigue, lors de sa séance tenue le trentième jour de septembre deux mille treize (30 septembre 2013).

Yves Généreux  
Maire

Robert Généreux, ing., M.A.  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

Avis de motion : 9 septembre 2013  
Date d'adoption : 30 septembre 2013  
Avis public : 2 octobre 2013



RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-282-1  
ANNEXE A  
LONGUEUR DÉNEIGÉE DES CHEMINS

CHEMINS	LONGUEUR (kilomètre)	DE	À
Acacias	0.250		
Aigles	1.100	Buses	Bout
Aimé-Chartrand	0.800	Montée Vachet	169 Aimé Chartrand
Alisiers	0.197	Hêtres	Bout
Alouettes	3.025	Faucons	Bout
Aubépine	1.600	Tour-du-Lac	Route 117
Beaubien	0.640		
Bécassines	0.485	Buses	Bout
Bellerive-sur-le-lac	0.600	Tour-du-Lac	Tour-du-Lac
Bouleaux	2.650	Route 321	Hêtres
Bourget	0.125		
Bruants	0.300	Tour-du-Lac	Bout
Buses	7.100	Chapleau	Bout
Carouges	0.890		
Cèdres	0.380		
Chapleau	11.500	Sainte-Anne	Lac St-François
Chardonnerets	3.800	Geais-Bleus	Virée Lac à la Carpe
Châtaigniers	0.400	Cyprès	Bout
Chèvrefeuille	0.165		
Colibris	3.930	Buses	Bout
Colins	0.080		
Constant-Lecoaneck	0.050		
Cormorans	0.900	Cygnés	Bout
Cygnés	1.100	Geais-Bleus	Bout
Cyprès	2.800	Marronniers	Marronniers
Demers	0.150		
Dumas	0.125		
Éperviers	3.400	Chapleau	Bout
Épicéas	0.255		
Épinettes	0.550		
Érables	0.340	Hêtres	Bout
Faucons	11.500	Tour-du-Lac	Limite (La Minerve)
Garrots	0.220		
Geais-Bleus	11.620		
Gélinottes	1.400	Sainte-Anne	Pinsons
Genévriers	0.200		
Godard	0.700		
Grands-Ducs	0.750		
Grèbes	0.123	Tour-du-Lac	Des Merles
Grives	1.000	Hérons	Alouettes
Gros-Becs	0.150	Faucons	Bruants
Groseilliers	0.700	Pinsons	Bout
Hérons	0.800		
Hêtres	8.500	Route 321	Route 117
Hirondelles	0.110		
Huarts	0.620		
Lalande	0.270		
Lauriers	0.140	Cyprès	Bout
Lilas	0.260	Sainte-Anne	St-Joseph
Magnolias	0.225	PRIVÉ	
Malards	1.250		
Marronniers	8.100	Sainte-Anne	Limite
Martineau	0.560		



Merisiers	1.250		
Merles	1.600	Chapleau	Tour-du-Lac
Mésanges	2.300		
Monseigneur-Noiseux	0.440		
Mûriers	0.350		
Nantel	0.130		
Noyers	0.930	Hêtres	Bout
Ormes	2.980	Tour-du-Lac	Magnolias
Parc Le Renouveau	0.285		
Petit-Gard	0.860	Route 117	Aubépine
Pimori	0.220	Bouleau	Route 321
Pins	0.110		
Pinsons	3.170	Sainte-Anne	Chapleau
Pointe-Manitou	3.100		
Pommiers	0.530		
Pointes-à-Ragot	0.410		
Pruches	0.260	St-Joseph	Sainte-Anne
Pruniers	0.775	Marronniers	Cyprès
Raphaël	0.380		
Rosiers	0.080		
Sacré-Cœur	0.750		
Saint-Charles Borromée	1.100		
Saint-Denis	0.370		
Saint-Ignace	0.440		
Saint-Joseph	3.200	Marronniers	Éperviers
Saint-Martin	0.255		
Saint-Michel	0.335		
Saint-Pierre	0.440		
Sainte-Anne	0.240		
Sapins	0.600		
Sarcelles	0.650	Route 321	Bout
Saules	0.500		
Sittelles	0.300		
Sorbiers	0.400		
Souchets	0.095	Bécassines	115 Souchets
Sternes	2.900		
Sureaux	0.970		
Thuyas	0.150		
Tour-du-Lac	11.500	Pont	Route 321
Tourterelles	0.670		
Trembles	0.400	Marronniers	St-Joseph
Vachet	4.100	Chapleau	Bout
Vinaigriers	0.450		
TOTAL	149.860		